



## Réponse de la direction à une évaluation indépendante de la fonction EP dans les régions pionnières

-- G. Lever

### Objectifs

En février 2005, le comité de vérification et d'évaluation de l'ONÉ a entrepris une évaluation indépendante de la fonction exploration et production (EP) de l'Office dans les régions pionnières.

Les objectifs de l'évaluation étaient les suivants :

- évaluer l'efficacité de la fonction EP de l'Office dans les régions pionnières;
- évaluer l'efficacité du processus actuel lors de l'augmentation prévue de la charge de travail;
- déceler les lacunes des procédures et des pratiques actuelles;
- formuler des recommandations propres à l'ensemble d'un plan d'action afin d'augmenter le rendement de la fonction EP .

### Méthode

Plus de 50 personnes constituant un échantillon représentatif des clients (représentants de l'industrie pétrolière et gazière), des parties prenantes (représentants ministériels, organes décisionnels et parties intéressées) et des membres du personnel de l'ONÉ, ont répondu à une série normalisée de questions basées sur les critères d'évaluation mis au point dans le cadre de ce projet.

### Observations et recommandations

Les observations des consultants de Gartner Lee Limited ont révélé que :

- Les clients et le personnel de l'ONÉ considèrent la fonction EP dans les régions pionnières comme étant efficace, efficiente, rapide, ouverte, transparente et équitable dans ses activités;
- Les clients ont une haute opinion de la fonction EP; ils en apprécient l'expertise et le professionnalisme démontrés dans l'exécution de son mandat de réglementation dans les régions pionnières;
- Le personnel de l'ONÉ est satisfait de son mandat et de ses responsabilités dans le cadre de la fonction EP dans les régions pionnières.

Les consultants de Gartner Lee ont formulé 12 recommandations dont les 6 premières visent l'ensemble de l'ONÉ et les 6 autres visent la fonction EP. Dans l'ensemble, la direction souscrit aux recommandations des consultants, à l'exception de celles portant sur la dévolution (R2), la rationalisation des processus reliés à la LFH (R4), la conformité de l'industrie (R6), le protocole de Kyoto (R9) et la gestion de l'information (R11).

Les tableaux ci-dessous illustrent les points prioritaires principaux et secondaires de la direction qui répondent aux recommandations faites par Gartner Lee Limited dans son rapport.

**Tableau A : Points prioritaires principaux**

Recommandations des consultants	Plan d'action	Calendrier
<p>R3 : Améliorer les lois et règlements qui s'appliquent actuellement dans les régions pionnières du Nord</p> <p>R7 : Améliorer les lignes directrices et les pratiques exemplaires</p>	Stratégie : Étudier et réviser les lois, règlements et documents d'orientation	
	Créer un plan et un calendrier pour la révision des règlements axés sur les buts et pris aux termes de la LOPC et des lois de mise en œuvre des Accords. Réviser et moderniser le cadre législatif de nos opérations, la <i>Loi fédérale sur les hydrocarbures</i> (LFH) et la <i>Loi sur les opérations pétrolières au Canada</i> (LOPC)	30 juin 2005
	Formuler des recommandations que nous soumettrons à RNCan et au MAINC pour leur mise en œuvre	mars 2007
	Mettre en œuvre un plan pour l'élaboration des règlements axés sur les buts et des notes d'orientation	Tel qu'énoncé dans le plan de réglementation révisé
	<p>Consulter les sociétés et les inciter à réviser les projets de règlements le plus tôt possible et à participer à la préparation des documents d'orientation</p> <p>Adopter les documents d'orientation utiles des offices des hydrocarbures extracôtiers</p>	Tel qu'énoncé dans le plan de réglementation révisé
	<p>Distribuer le plan aux clients, aux parties prenantes, et à l'intérieur de l'ONÉ</p> <p>Une rencontre avec l'ACPP est prévue pour janvier 2006.</p>	Tel qu'énoncé dans le plan de réglementation révisé
	Préparer un plan de rencontres semestrielles avec les sociétés et leurs associations pour cerner les préoccupations, approfondir la compréhension et dégager des solutions	31 octobre 2005
	Des rencontres avec l'ACPP sont prévues pour janvier et juillet 2006.	
	<p>Tenir des rencontres semestrielles avec les sociétés et leurs associations pour cerner les préoccupations, approfondir la compréhension et dégager des solutions.</p> <p>Une rencontre avec l'ACPP est prévue pour janvier 2006.</p> <p>Des rencontres avec Chevron, ConocoPhillips, EnCana, Paramount et Devon se tiennent régulièrement.</p>	Deux fois par année

R1 : Rehausser la présence de l'ONÉ dans le Nord et les régions pionnières	Stratégie : encourager la participation des clients et des parties prenantes	
	Évaluer et mettre en place des solutions pour rehausser la présence dans le Nord : y implanter un bureau, par exemple, après que la décision sur le PGM aura été rendue.	Après la décision sur le PGM
	Tirer profit des occasions de communications dans la région pionnière	Selon les possibilités
	Des rencontres sont mises à l'horaire deux mois à l'avance ou sur invitation. Si possible, on les tient en même temps que les inspections ou les autres activités prévues dans la région.	
	Des rencontres ont eu lieu avec les Inuvialuit (Commission inuvialuit d'administration des terres et Comité d'étude des répercussions environnementales), à Fort Liard (Ache Dene Cho) et à Colville Lake (Shatu). D'autres rencontres sont prévues avec des représentants des Deline (Shatu) et le Conseil Inuvialuit de gestion du gibier en novembre 2005.	
	Tenir des rencontres semestrielles avec les sociétés afin de cerner les questions, d'approfondir la compréhension et de dégager des solutions, tel qu'énoncé ci-dessus	Deux fois par année
R8 : Programmes d'éducation et de sensibilisation à l'intention des clients et des parties prenantes	Établir un plan pour la tenue d'une rencontre conjointe avec le MAINC, les collectivités* du Nord et l'ONÉ	31 octobre 05
	Le plan sera produit au quatrième trimestre de l'exercice, étant donné l'arrivée d'un nouveau directeur de la Direction du Pétrole et du gaz du Nord à Ottawa.	
	Tenir des assemblées annuelles avec les collectivités du Nord, tel qu'énoncé dans le plan ci-dessus	Tel qu'énoncé dans le plan
R4 : Rationaliser le processus de traitement des demandes présentées aux termes de la <i>Loi fédérale sur les hydrocarbures</i>	Stratégie : améliorer le processus selon notre SGQ	
	Évaluer le bien-fondé du processus actuel	
	Créer et diffuser un diagramme des procédés actuels concernant la LOPC et la LFH selon le SGQ TERMINÉ	31 mai 05
	Établir des rapports entre les sous-processus et d'autres processus dans le cadre du SGQ EN COURS	31 mars 2006
	Utiliser le SGQ pour améliorer les processus	31 mars 2007
R10 : Processus décisionnels	Entreprendre en 2006-2007	

R5 : Perfectionnement de l'équipe	Stratégie : Prioriser le perfectionnement et le renforcement des capacités au sein de l'équipe	
R12 : Maintenir ou améliorer la capacité interne	Tenir des discussions sur la responsabilisation et le perfectionnement avec les membres de l'Équipe de l'EP afin de préparer les résultats pour 2005-2006. Le CP, environnement et le CP sécurité et aspects techniques participeront aux discussions initiales, et à la facilitation de la mise en application du plan de perfectionnement  Les discussions sur les résultats individuels et les discussions de mi-exercice ont déjà eu lieu. Les plans de perfectionnement ont été établis et des actions ont été entamées.	30 septembre 2005
	Mettre en œuvre les points prioritaires du plan de perfectionnement  Des actions ont été entamées dans la plupart des cas.	31 mars 2006
	Séances d'information et discussions à l'interne (EP)  Des journées de sensibilisation et des séances d'information informelles avec les chefs d'équipe ont eu lieu en septembre. On prévoit une séance d'information avec des économistes pour octobre 2005. D'autres séances auront lieu au quatrième trimestre.	31 mars 2006
	Rechercher et favoriser les occasions de partage du travail  Le personnel développe un programme de planification et d'intervention en cas d'urgence propre à l'ONÉ. Les inspecteurs apprennent en observant les personnes affectées à l'exploitation en région pionnière et vice versa, lorsque les circonstances le permettent.	31 mars 2006
	Déceler les lacunes et dégager des solutions dans la stratégie de gestion des personnes 2006-2009  Des discussions sont en cours au sein de l'équipe de leadership du Secteur des opérations. Les lacunes les plus significatives appartiennent aux domaines de la géophysique et de l'ingénierie des forages. On a pris des mesures de dotation nécessaires à l'embauche et à la formation d'un coordonnateur des données.	31 mars 2006
	Organiser et tenir une activité de renforcement de l'esprit d'équipe au sein d'EP. À entreprendre au quatrième trimestre après l'évaluation de la dynamique de groupe menée en septembre et en octobre 2005.	31 mars 2006

\* Les grandes collectivités comprennent : Fort Liard, Cameron Hills, Colville Lakes, Fort Good Hope, Tulita, Inuvik, Tuktoyaktuk et d'autres dans région désignée des Inuvialuit. La sélection serait basée sur le résultat des consultations avec le MAINC de Yellowknife et de Gatineau, ainsi qu'avec les collectivités, sur les sujets et le calendrier.

**Tableau B : Points prioritaires secondaires**

<b>Recommandation des consultants</b>	<b>Plan d'action</b>	<b>Calendrier</b>
R11 : Gestion de l'information	Réception électronique du rapport de forage quotidien	31 mars 2006
	Élaborer des plans pour utiliser la technologie dans la saisie électronique des données	31 mars 2006
	Mettre en œuvre les éléments applicables du plan approuvé	31 mars 2007
R6 : Conformité de l'industrie**	Sensibiliser les sociétés aux règles de dépôt.	31 mars 2006
	Porter à l'attention de la direction les cas de non-conformité aux exigences de dépôt	31 mars 2006
R2 : Certitude juridique et transfert des pouvoirs	Suivre de près la situation	En permanence
	Élaborer un plan pour le transfert des pouvoirs de réglementation aux Territoires du Nord-Ouest	31 mars 2006
	Élaborer un plan des ressources humaines et un plan de travail pour la fonction d'EP	31 mars 2006
R9 : Protocole de Kyoto	Responsables au sein des ministères des Ressources naturelles et de l'Environnement	

\*\* Bien que cette recommandation ait été considérée comme hautement prioritaire par les consultants, elle tient d'un mécontentement à l'intérieur de l'ONÉ contre les sociétés en situation de non-conformité des exigences de dépôt. Classer cette situation dans la catégorie de la conformité de l'industrie et recommander de la traiter en priorité élevée constitue une exagération des préoccupations exprimées en entrevue.